

AVIS DE COURSE

**Championnat de Ligue Bretagne
HANDI/VALIDE
Centre Nautique de Lorient - Section Handivalide Lorient
Grade 5A – 17 au 18 mai 2025
CNL Lorient : Quai Eric Tabarly 56100 Lorient**

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).
La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- les règles du *Championnat de Ligue Handivalide*
- Les règles du *Championnat Départemental Handivalide*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles à partir du 16 mai.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.3 Les IC seront disponibles en version électronique sur le site du centre nautique, www.cnlorient.com

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre, ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

L'épreuve est ouverte à

- 4.1 Tous les bateaux des classes 4.95, Mini JI
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :

Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant",

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur. Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur <https://capline.org/fr/cnl/evenement/championnat-de-ligue-handivalide>

- 4.3 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au 15/05/2025 à 18h0
<i>Mini Ji</i>	30€
4.95	60€

6 PUBLICITE

sans objet

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

sans objet

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription:

Date	De	À
17 mai 2025	9h30	11h30

8.2 Jours de course :

Dates	Horaires	Toutes classes
17 mai	12h00	Briefing coureurs
17 mai	14H00	1 ^{er} signal d'avertissement
18 mai	08h00	1 ^{er} signal d'avertissement

8.3 Nombre de courses :

Classe	Maximum par jour
Toutes classes : 4.95 / Mini Ji	4

8.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 13h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

sans objet

10 VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT

sans objet.

11 LIEU

Adresse du club : Centre Nautique de Lorient – Quai Eric Tabarly 56100 LORIENT
L'Annexe 1 à l'Avis de Course indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

Les parcours à effectuer seront de type construit ou raid.

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour les classes 4.95, Mini Ji, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14 CLASSEMENT

Voir I.C.

15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Sans objet

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Sans objet

17 EMBLEMES

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 PROTECTION DES DONNÉES

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 PRIX

Des prix seront distribués suivant dotation des partenaires.

22 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le 16/05

- 17h00 à 19h00 mise à l'eau des bateaux au port de Lorient devant le CNL

Le 17/05

- 9h30 à 10h30 mise à l'eau des bateaux au port de Lorient devant le CNL

Le 18/05

- à partir de 11h30, sortie des bateaux
- 13h30 Proclamation des résultats et remise des prix

ANNEXE ZONE DE COURSE

